



## Moulin du Bourg d'Armaillé

Commune d'Armaillé

### En Résumé


- Je suis présent sur la carte de Cassini.
- En 1869, une machine à vapeur est construite pour que je puisse fonctionner toute l'année. Elle fonctionne à l'aide d'une cheminée en briques de 28 m.
- Je cesse mon activité de minoterie en 1962.
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée m'équipe d'une vanne clapet en 1987.
- L'ouverture de ce clapet se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.

### La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



### Contact

 Rive Gauche de la Verzée  
49520 Armaillé

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

 Tél : 02 41 92 52 84

# Moulin du Bourg d'Armaillé



## Mes origines (18<sup>ème</sup> siècle)

### Moulin céréalier de l'époque féodal

 Cartes de Cassini

 avant 1789

En 1756, 2 moulins à eau sont présents dans le bourg, un à seigle et un à froment. Mais un seul moulin à eau est présent sur les cartes de Cassini ainsi qu'en 1809, à l'inventaire des moulins\*. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine. En 1859, ma chute d'eau d'une hauteur de 1,3 m, permettait à mes 2 roues à godets d'actionner 2 de mes 3 paires de meules, 6 mois par an\*\*.

\*Cahiers du Pouancéen, n°14 (Juin 2008) - Article : Patrimoine : La Verzée et ses moulins à eau - édité par André Neau, Carbay, 67 p.

\*\*Etat des patentes industrielles de 1859 (archives ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt).



## De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)

### Modernisation de la minoterie

 Archives Départementales du Maine et Loire

 1869 - 1962

En 1869, une machine à vapeur est installée pour que je puisse moudre du blé toute l'année. Elle fonctionne à l'aide d'une cheminée en briques de 28 m de hauteur (aujourd'hui abaissée à 16 m). En 1933, je suis remis à neuf et agrandi au sud. Un moteur diesel remplace ma machine à vapeur. L'électricité est installée en 1941. En 1953, mon contingent est de 19 847 quintaux (quantité maximum de blé autorisée à être écrasée par an)\*\*\*. Je cesse de fonctionner comme minoterie en 1962\*.

\*\*\* Annuaire de la meunerie de 1953

### Aménagement d'une vanne clapet

 Archives du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud

 vers 1988

Un clapet est aménagé sur ma retenue par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée. Ses dimensions sont de 1,70 m de hauteur et 4 m de largeur.



## Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?

### Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon

 28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : le clapet de ma retenue est ouvert, ce qui permet le passage par des poissons et par des sédiments.
- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne clapet est fermée, le niveau d'eau est relevé en amont.